



Ajout du nom du pere a celui de la mere sur un enfant

Par **lalaya**, le **23/11/2016** à **16:02**

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer un message alors je vous raconte un peu ma situation :

Alors je suis actuellement avec mon copain le père de notre fille que nous avons eu et qui a aujourd'hui 1 an.

En effet, le jour de la naissance de notre fille mes parents n'ont pas voulu que je mette le nom de mon copain qui est le père sur les papiers à la naissance de ma fille et depuis le père de ma fille m'en veut énormément pour ça donc mes questions sont les suivantes:

Même si ma fille ne porte pas le nom de son père a-t-il le droit de me porter plainte???

Peut-il remettre enfin ajouter son nom au miens sur notre enfant? et quels sont les conditions?

Est-on obligé de prendre un avocat pour faire cette démarche??si non dites moi les démarches à faire sans passer par le tribunal et par la prise d'un avocat.

Si il fait une reconnaissance, est-ce que notre fille est reconnue comme sa fille et dans toutes les démarches tels que carte d'identité et autres le nom du papa sera pris en compte.

Merci de votre réponse,

Cordialement,

Par **amajuris**, le **23/11/2016** à **17:35**

Bonjour,

Il n'y a pas d'infraction pénale donc pas de plainte possible.

Si votre copain n'a pas reconnu votre fille, il n'a aucun droit dessus, et donc pas le droit de lui donner son nom.

Avant d'en vouloir donner son nom à sa fille, qu'il commence pas en être le père en la reconnaissant à l'état civil.

Salutations